

Le 1^{er} avril 2015

[Traduction]

Budget

M. Fitch : Hier, nous avons assisté à la présentation du premier budget du gouvernement actuel. Un grand nombre de gens ont été très déçus, et beaucoup ont dit que le gouvernement s'engageait dans la mauvaise voie. Je sais que le budget a été établi avec l'aide du Cabinet, et, comme l'a décrit la vérificatrice générale, le Cabinet fait preuve d'un mépris troublant à l'égard de l'argent des contribuables. J'ajouterai que, de façon générale, le conseil des ministres fait preuve d'un mépris troublant envers les contribuables.

J'aimerais savoir d'où viennent certaines des idées que le gouvernement a proposées. Voici ce que j'aimerais demander aujourd'hui au premier ministre : Qui a eu l'idée de puiser dans les poches des personnes âgées du Nouveau-Brunswick et de prendre leur argent durement gagné? Est-ce un membre du personnel travaillant la nuit ou un des six d'Atcon? D'où vient cette idée?

[Original]

L'hon. M. Gallant : En effet, nous avons déposé notre budget hier, et ce dernier nous aidera à assainir nos finances publiques ; c'est un engagement que nous avons pris à l'égard des gens du Nouveau-Brunswick.

Notre priorité est de créer des emplois afin d'avoir les recettes nécessaires pour nous assurer que nos finances seront en ordre et que nous serons en mesure d'investir dans l'éducation et dans notre système de soins de santé.

Toutefois, il n'y a aucun doute que nous devons prendre des décisions difficiles, et c'est effectivement ce qu'a fait notre équipe hier. Nous allons continuer à rechercher les meilleures options pour réaliser des économies et pour réduire les dépenses gouvernementales. Nous allons devoir prendre d'autres décisions difficiles dans notre deuxième budget, en fonction de la direction à prendre qui aura été suggérée par la Révision stratégique des programmes.

En ce qui a trait aux idées, le ministre des Finances et le ministre responsable de la Révision stratégique des programmes ont mené des consultations partout dans la province. Les gens leur ont dit qu'ils voulaient un traitement équitable de la part du gouvernement en ce qui concerne les recettes et la réduction des dépenses, et il est bien évident que c'est ce que nous leur avons donné.



[Traduction]

M. Fitch : Encore une fois, le premier ministre n'a pas répondu à la question. Il semblait blâmer le ministre des Finances et le ministre de la Santé d'avoir eu de telles idées. Il est d'ailleurs troublant que les parlementaires en question proposent des mesures qui nuisent aux personnes âgées.

Vous parlez d'équité, mais, encore une fois, les personnes âgées seront aux prises avec une hausse des coûts de l'assurance-médicaments et des droits pour les services d'ambulance. En raison de la hausse du prix de l'essence, toute personne encore apte à conduire devra déboursier plus d'argent pour se déplacer. Le gouvernement a aussi supprimé le plafond des frais exigés en foyer de soins. En bref, au-delà du fait de viser les liquidités des aînés, l'ensemble des mesures constitue une attaque massive contre les personnes âgées, soit les gens les plus vulnérables du Nouveau-Brunswick.

Étant donné que le premier ministre s'en prend aux personnes âgées, j'aimerais lui poser une question. Combien rapportera la ponction des liquidités des personnes âgées en foyers de soins dans les coffres du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Gallant : Nous nous ferons un plaisir, dans les jours et les semaines à venir, de passer en revue nos mesures pendant l'étude des prévisions budgétaires pour présenter celles qui nous aideront à réduire les dépenses et celles qui nous aideront à augmenter les recettes. Nous n'y voyons absolument aucun inconvénient et nous le ferons certainement au nom des gens du Nouveau-Brunswick. Les parlementaires du côté de l'opposition poseront certainement leurs questions à ce moment-là.

Il est important de rappeler à l'opposition que c'est bien le principe d'équité qui a guidé l'établissement du budget actuel. Il s'agissait de veiller à ce que nous fassions tous notre possible et fournissions tous notre part d'efforts. Voilà un budget auquel nous travaillons ensemble. En ce qui concerne les personnes âgées, nous demanderons aux mieux nantis, soit ceux qui en ont les moyens, de contribuer davantage, comme nous le demandons aux autres groupes. Nous demandons à l'ensemble des gens du Nouveau-Brunswick de collaborer et nous en sommes conscients.

(Exclamation.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Nous sommes très chanceux de vivre dans une province où les gens veulent contribuer et fournir un appui. C'est ce que nous avons entendu lorsque nous avons sillonné la province aux fins de consultation. Nous demanderons aux gens du Nouveau-Brunswick de nous aider à assainir nos finances. En retour, nous les aiderons à créer des emplois. Merci.

M. Fitch : Je suis bien surpris que le premier ministre prenne la parole et parle des personnes âgées qui sont mieux nanties. Qui considère-t-il comme une personne âgée mieux nantie? Est-ce



une personne âgée disposant de 10 000 \$ ou de 20 000 \$ à la banque, ou bien de 40 000 \$, de 50 000 \$, de 60 000 \$ ou de 100 000 \$? À quel moment une personne âgée est-elle considérée comme riche? Nous connaissons les coûts liés à l'hébergement en foyer de soins. Le premier ministre a parlé des personnes âgées riches. Il est question de personnes riches à la page 12 du discours qu'a prononcé hier le ministre des Finances.

Les gens connaissent des difficultés. Il arrive que des couples soient séparés, l'un vivant dans un foyer de soins et l'autre dans un appartement ou à son domicile. L'argent vient très vite à manquer. Le premier ministre puise maintenant de plus en plus rapidement dans les comptes bancaires des personnes âgées, et le gouvernement réévaluera cette année la situation de chaque aîné de la province.

Voici ce que je demande au ministre des Finances : Combien rapportera dans ses coffres la ponction des liquidités des personnes âgées du Nouveau-Brunswick?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Comme je l'ai indiqué, nous serons très heureux, lors de l'examen détaillé des mesures contenues dans le budget, d'indiquer à l'opposition et aux gens du Nouveau-Brunswick le montant exact des recettes additionnelles que ces mesures feront entrer dans les coffres du gouvernement. Lors de l'examen des réductions des dépenses, nous serons aussi heureux de leur indiquer le montant des économies qui seront réalisées. Cela ne nous pose aucun problème, et nous serons très heureux de le faire au cours des jours et des semaines à venir.

[Traduction]

Le chef de l'opposition a dit à quelques reprises, et il a raison à cet égard, que ce sont les personnes âgées les mieux nanties ou plus fortunées qui seront touchées. Celles qui sont en difficulté ne seront pas touchées. Il ne leur sera pas demandé de contribuer davantage. En fait, si le député d'en face comprenait le principe qui sous-tend une société progressiste, il comprendrait qu'il faut demander aux gens mieux nantis, ceux qui sont fortunés, de payer un peu plus afin que nous puissions financer les programmes visant à aider ceux qui sont en difficulté. Notre budget aidera précisément notre gouvernement à agir en ce sens.

M. Fitch : Ce qui se passe est consternant. Il est consternant que les parlementaires libéraux, de l'autre côté de la Chambre, applaudissent le fait que le premier ministre s'en prend aux biens des personnes âgées. Voilà qui est tout à fait déplorable.

Voulez-vous parler de mesures progressives? Voulez-vous parler de mesures progressives en ce qui concerne les droits des personnes âgées et leurs finances? Une telle mesure a commencé sous la direction de Frank McKenna, puis s'est poursuivie sous les gouvernements de Bernard Lord, de Shawn Graham et de David Alward. La seule chose que font les gens d'en face en ce qui a trait à la progressivité et aux biens des personnes âgées, c'est de faire fausse route. Je dirais même qu'il s'agit de l'approche la plus régressive dont j'ai été témoin au Nouveau-Brunswick, et cela se passe



sous la direction des gens d'en face. Ces derniers orientent la province dans la mauvaise direction. Ils nuisent aux progrès qui ont été réalisés au chapitre des soins aux personnes âgées.

Encore une fois, le premier ministre refuse de répondre à la question. Je vais donc poser la question au ministre des Finances. Il s'agit de son budget. Combien la mesure rapportera-t-elle dans vos coffres?

L'hon. M. Gallant : Je serai très content de passer de nouveau en revue toutes les mesures et d'indiquer quelle somme nous pourrions rapporter dans les coffres du Nouveau-Brunswick et ce que nous pourrions faire pour réduire les dépenses. Nous nous ferons un plaisir de le faire. Il serait bien que le député d'en face l'admette, car nous pourrions certainement le faire au cours des jours et des semaines à venir.

De plus, à mon avis, il faut rappeler que les principes directeurs de notre budget visaient à rassembler les idées des gens du Nouveau-Brunswick et à travailler ensemble. C'est ce que nous avons fait. Nous demandons à de nombreux groupes de jouer un rôle — en fait, à tous les gens du Nouveau-Brunswick —, que ce soient les personnes âgées, les jeunes, les gens qui travaillent ou les personnes mieux nanties, et ce, tant dans les circonscriptions libérales que dans les circonscriptions conservatrices. Nous sommes tous concernés, et des défis importants se posent à nous. Même si nous avons pris des décisions très difficiles, nous les avons prises de la bonne façon. Nous les avons prises de façon équitable, et c'est de cette façon que notre gouvernement fonctionnera au cours des prochaines années.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : Je ne pense pas que beaucoup de personnes âgées aient participé à la tournée « jetons le blâme sur les gens » et dit : Prenez nos biens, ceux que nous avons durement gagnés et accumulés au cours de notre vie. Le gouvernement y a vu une occasion facile d'obtenir de l'argent. Encore une fois, nous examinons certains postes de dépenses du gouvernement, mais celui-ci ne sait même pas combien les mesures rapporteront dans les coffres. Le budget a été déposé pas plus tard qu'hier. Les parlementaires du côté du gouvernement disent qu'ils travaillaient la semaine dernière et ont alors pris les décisions en question. Je pense qu'ils devraient se souvenir assez précisément de la somme que les mesures rapporteront.

Je vais un peu simplifier la question pour le ministre des Finances ou le premier ministre. Qu'en est-il des droits pour les services d'ambulance? Le premier ministre ou le ministre des Finances pourrait-il nous dire combien les droits pour les services d'ambulance rapporteront dans les coffres de la province?

L'hon. M. Gallant : Même si je ne suis pas d'accord avec les propos énoncés dans le préambule, la question est tout à fait acceptable. C'est une bonne question, et nous fournirons volontiers le renseignement demandé au cours des prochains jours et des prochaines semaines. Certainement, en ce qui concerne les diverses mesures — si c'est le genre de questions que veut poser le chef de l'opposition, soit de passer en revue précisément combien chaque mesure nous rapportera ou



nous fera économiser... Il s'agit assurément de questions pertinentes. Nous n'aurons aucun problème à y répondre dans les jours et les semaines à venir.

Je tiens à rappeler l'état dans lequel se trouve notre province et ce que nous cherchons à accomplir. Notre économie stagne. Notre province affiche un déficit important et un niveau d'endettement élevé. De nombreuses personnes sont obligées de quitter notre province. Nous constatons que beaucoup de gens trouvent le coût de la vie beaucoup moins abordable qu'il ne l'était auparavant.

Nous devons prendre des décisions difficiles qui tiennent compte de tels facteurs. Nous veillerons à ce que l'appareil gouvernemental tire le meilleur parti possible de chaque dollar investi. Nous demandons aux personnes mieux nanties de payer un peu plus. Nous demandons à tout le monde de contribuer. Nous nous efforçons de créer des possibilités pour que les gens du Nouveau-Brunswick travaillent ici, dans leur province.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : Encore une fois, les paroles du premier ministre le trahissent quand il parle de demander aux personnes âgées de payer un peu plus. Je lui ai demandé de définir ce qu'est une personne âgée riche. S'agit-il de quelqu'un qui dispose à la banque de 10 000 \$, de 20 000 \$, de 40 000 \$, de 80 000 \$ ou de 100 000 \$? Qu'est-ce qui définit une personne âgée riche ? Le premier ministre n'a pas réussi à donner une définition.

Le budget présenté est tout simplement ridicule. Le premier ministre parle d'une économie stagnante, mais c'est pourtant son gouvernement qui a imposé un moratoire faisant en sorte de chasser les investissements à l'extérieur de la province, de nuire à l'économie et de déplacer les emplois dans d'autres régions... Selon un communiqué publié hier, Corridor Resources n'investira pas au Nouveau-Brunswick. Pourquoi ? En raison des décisions que le gouvernement actuel a prises.

Les gens d'en face parlent de personnes quittant la province. L'une des premières réactions que j'ai obtenues hier à l'égard du budget venait de ma fille, qui espère bénéficier du rabais sur les droits de scolarité étant donné qu'elle devra payer des impôts l'année prochaine après avoir fini ses études. Ce qui se passe pousse les étudiants à se dire : Pourquoi revenir au Nouveau-Brunswick alors que le gouvernement me refuse un tel rabais ? Pourquoi le premier ministre...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je ne suis pas certain si le député de l'opposition m'a posé une question, mais je comprends ses arguments. C'est un peu malheureux ; je pense que le gouvernement précédent réalisait que le Nouveau-Brunswick est aux prises avec des défis assez sérieux. Notre gouvernement est prêt à relever ces défis, et nous voulons travailler avec les gens du Nouveau-



Brunswick pour y arriver. C'est pour cette raison que nous avons fait notre tournée de la province ; nous voulions entendre les suggestions et les idées de la population.

Le député de l'opposition dit que les personnes âgées ne nous ont pas demandé de prendre leurs liquidités, et je comprends cela. Toutefois, les gens du Nouveau-Brunswick nous ont dit que tout le monde devrait participer. La population nous a dit que les mesures devraient avoir un impact sur tout le monde, afin que les gens en donnent un peu plus ou en reçoivent un peu moins. C'est justement ce que nous ferons avec notre budget.

[Traduction]

Nous avons essayé d'établir un budget équitable au titre duquel tout le monde participera. Ce principe de progressivité est répété tout au long du budget. Les personnes mieux nanties, un peu mieux nanties, fourniront une contribution un peu plus grande. Les personnes qui connaissent des difficultés continueront d'obtenir du soutien, un soutien renforcé, du gouvernement actuel.

M. Fitch : Encore une fois, le tout n'est pas précisé. Il n'en est aucunement fait mention dans le budget. Nous poserons des questions très difficiles au fil du temps. Nous aborderons même la question des frais quotidiens, dont a parlé le gouvernement en les chiffrant à environ 113 \$. Les frais s'élèvent en moyenne à plus de 200 \$, mais le budget n'indique pas quel en sera le montant. Les personnes âgées nous demandent : Les frais seront-ils fixés selon le coût maximal moyen? À combien s'élèveront-ils? Les paroles du premier ministre sonnent creux lorsqu'il dit que les gens fourniront une contribution un peu plus grande. Ils contribueront nettement plus, étant donné le manque de données probantes que nous constatons aujourd'hui.

J'ai une question très précise. Un homme qui était dans mon bureau lundi a vendu sa maison et déposé à la banque le produit de cette vente. Son épouse réside dans un foyer de soins. Il essaie de joindre les deux bouts en vivant dans un appartement, mais il traverse une période difficile. Le premier ministre viendra-t-il prendre les liquidités d'une personne âgée après que celle-ci a vendu sa maison et a déposé l'argent dans un compte bancaire?

L'hon. M. Gallant : Comme je l'ai dit vendredi, je déteste agir ainsi. Je déteste vraiment agir ainsi. À mon avis, cela nous abaisse au niveau de deux enfants qui diraient à leurs parents : C'est lui qui m'a frappé en premier.

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Je suis obligé d'agir ainsi, car je dois apporter certaines précisions.

Le chef de l'opposition prend la parole aujourd'hui pour faire des sermons à l'égard des décisions que nous avons prises. Nous appliquons un principe de progressivité qui est réitéré dans notre budget et dans les décisions que nous prenons en tant que gouvernement. Tout le monde devra contribuer. Il s'agit de décisions difficiles. Il n'est pas plaisant ni amusant de demander à quelqu'un de payer un peu plus ou d'en recevoir un peu moins, mais nous procéderons de façon



équitable. Voilà une démarche que le chef de l'opposition ne comprend pas.

Lorsque le député était ministre sous le gouvernement Lord, ce dernier a pris tous les actifs des personnes âgées, dont la maison familiale. Une telle démarche n'avait rien de progressif.

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Notre politique est progressive. Nous sommes en mesure de dire tout de suite aux gens que la maison familiale ne sera pas incluse. Nous ne pouvons pas dire que le chef de l'opposition en a fait autant lorsqu'il était ministre.

M. Higgs : Ce qui est décevant dans toute la situation en question, c'est que, une fois que toutes les décisions difficiles auront été prises et que les sacrifices auront été répartis dans la province, quel sera le résultat final? Notre déficit augmentera encore de 200 millions de dollars. Quelle est la cause de l'augmentation? Comment est-ce possible alors que toutes les tendances et toutes les données réelles montrent que nous sommes sur la bonne voie? La dernière mise à jour indiquait 255 millions de dollars. Comment est-ce possible? C'est en raison précisément d'une politique de dépenses prônée pendant la campagne électorale que la province a pris la mauvaise voie. Il faut maintenant demander à chaque contribuable de payer la note.

Nous avons appris notre leçon en 2010. Manifestement, la leçon n'a pas été retenue jusqu'en 2014. Il faut maintenant demander à tous les gens de la province, en particulier à ceux qui en ont les moyens, de contribuer un peu plus. Il ne s'agit que d'en demander encore un peu plus aux gens, car le gouvernement veut dépenser davantage. Il leur en est d'ailleurs très reconnaissant. Les gens l'ont élu pour dépenser plus, et le gouvernement agira en ce sens.

Voici ce que j'aimerais savoir du ministre des Finances : Est-il d'avis que ce sont les promesses électorales de dépenses extravagantes qui ont causé la crise financière actuelle et la font perdurer?

L'hon. M. Gallant : Le ministre des Finances raté ne comprend pas le concept de réserve pour éventualités. Je peux comprendre pourquoi. Lorsque le député était ministre des Finances, il n'a atteint aucune de ses cibles en matière de réduction du déficit. Pourquoi? Parce qu'il comptait au dollar près. Il devait espérer en fermant les yeux et en croisant les doigts. Il espérait que chacune de ses prédictions se réaliserait. Or, aucune de ses prédictions ne s'est réalisée, ni les recettes que nous aurions dû recevoir, ni la croissance économique qu'aurait dû créer son homologue au Développement économique, aujourd'hui chef de l'opposition, croissance sur laquelle il comptait. Il n'a atteint aucune de ses cibles. Quelle est notre approche? Elle inclut une réserve pour éventualités de 150 millions de dollars.

(Exclamations.)



Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Il s'agit d'un exercice de comptabilité. S'il y a une perte de recettes ou qu'un problème se pose quant à nos dépenses, nous ferons en sorte de toujours atteindre nos objectifs sur le plan comptable.

Je sais bien que le député d'en face ne comprend pas ce qu'est une réserve pour éventualités puisque, en tant que ministre des Finances raté, il n'a atteint aucune de ses cibles en matière de réduction du déficit. Eh bien, surveillez notre gouvernement, car nous réussirons à cet égard.

M. Higgs : Je trouve vraiment intéressant de voir comment le discours s'est emballé à mon sujet au cours de la dernière semaine.

Il est facile d'établir un objectif si général qu'il ne pourrait être raté, peu importe ce que vous faites pour l'atteindre ou les conditions. Il serait impossible de rater un tel objectif, car il est tout simplement trop général. Ce n'est pas un objectif. C'est simplement un large éventail des possibilités qui nous semblent envisageables. Nous pouvons dépenser 150 millions de dollars et dire : Oui, nos dépenses seront inférieures à la somme prévue d'environ 150 millions de dollars ; notre déficit atteindra peut-être telle ou telle hauteur ; oui, nous stabiliserons les dépenses de la province, ce qui est bien, mais si nous n'y arrivons pas, nous ajouterons encore 10 millions, car nous disposons d'une caisse noire de 150 millions de dollars.

Ce n'est rien de plus qu'une caisse noire. Ce ne sont pas des prévisions budgétaires. Nous avons élaboré un plan pluriannuel. Nous ne voyons rien de la sorte à l'heure actuelle. Tout a disparu. Savez-vous pourquoi? C'est parce qu'on procède une année à la fois, un jour à la fois et un communiqué de presse à la fois.

Je suis très préoccupé par la voie que nous prenons. Toutes les lois visant la reddition de comptes ont été abrogées. Le moindre élément concret de surveillance du rendement a été supprimé. J'aimerais savoir si le gouvernement compte adopter des mesures législatives...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, je comprends pourquoi le député d'en face ne saisit pas ce qu'est une réserve pour éventualités. Il n'a atteint aucune de ses cibles.

Je comprends pourquoi les gens d'en face ne saisissent pas. Sous le gouvernement Lord, les gens en question disposaient d'une réserve, mais ils s'en sont servis alors comme caisse noire. La vérificatrice générale a dit qu'ils ne savaient pas ce qu'était une réserve pour éventualités. Il s'agissait d'un exercice de comptabilité, qui visait simplement à ce que des fonds soient disponibles si quelque chose arrivait. Sinon, tous les fonds devaient être affectés à la réduction du déficit et au remboursement de la dette. C'est exactement ce qui se passera sous notre gouvernement. Nous travaillerons très fort pour atteindre les objectifs de notre stratégie de réduction du déficit. Si nous réussissons, soyez assurés que la réserve pour éventualités ne sera



pas dépensée.

Le fait que le député d'en face prenne la parole pour mettre en doute le travail que nous accomplissons, alors que nous prévoyons une augmentation de 125 millions de dollars au chapitre des dépenses gouvernementales... Au titre de ses deux derniers budgets, le ministre des Finances raté a augmenté respectivement le montant des dépenses de 155 millions et de 290 millions. Encore une fois, il n'a aucune leçon à nous donner.

M. Higgs : Il y a malheureusement beaucoup de leçons à tirer. La création d'une caisse noire de 150 millions de dollars, alors qu'il y a un déficit, n'est qu'une excuse pour user de dissimulation. Le tout revient à dire : Je ne sais pas quel sera le chiffre, mais je vais ajouter la somme au budget pour pouvoir jouer avec les chiffres au besoin.

À mon avis, si nous examinons notre bilan en matière de maîtrise des dépenses, nous verrons qu'il y a des renseignements détaillés à ce sujet, soit que les dépenses sont passées de 5,9 % à environ 1 % ou moins, en moyenne, pendant notre mandat. Voilà qui est sans précédent dans l'histoire de notre province. Nous sommes très fiers de notre bilan.

Ma préoccupation, c'est de constater que l'on fait fi de toute prudence. Plus d'importance est accordée à la communication qu'aux faits : Nous embellirons la situation encore et encore et nous dépenserons. Voilà l'objectif du gouvernement actuel.

J'aimerais simplement comprendre comment nous entendons maîtriser notre situation déficitaire et convaincre les agences de notation que de l'excellent travail est accompli alors que notre déficit se creuse. Ce n'était pas...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, le ministre des Finances raté ne cesse de parler de son approche prudente sur le plan budgétaire. Il a bien plus augmenté le montant consacré aux dépenses que nous. Nous augmentons ce montant de 125 millions de dollars. Il s'agit d'un très faible pourcentage, soit 1,5 %. Lorsque le ministre des Finances raté siégeait du côté du gouvernement, il a augmenté le montant des dépenses de 155 millions de dollars, puis de 290 millions. Je ne comprends pas pourquoi le ministre des Finances raté pense qu'il a des leçons à nous donner. Non seulement il a augmenté les dépenses du gouvernement, mais, en plus, il n'a atteint aucune de ses cibles en matière de réduction du déficit.

Il n'en sera pas ainsi pour nous. Il est regrettable de voir quelqu'un qui devrait comprendre ce qu'est une réserve pour éventualités répéter qu'il s'agit d'une chose qu'elle n'est pas. Il s'agit d'un exercice de comptabilité. Cela nous permet de remédier à une éventuelle variation de nos recettes. Vous pouvez être certains que, si nous n'avons pas besoin de la réserve, elle servira à réduire le déficit et à rembourser la dette. Notre gouvernement est bien plus déterminé à cet égard et en ce qui a trait à la création d'emplois que ne l'était le gouvernement précédent.



Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Herbicides

M. Coon : Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. L'herbicide glyphosate, dont l'épandage annuel sur plus de 13 000 ha de terres de la Couronne coûte chaque année à la province 2,4 millions de dollars, a récemment été classé comme produit chimique probablement cancérigène par le Centre international de Recherche sur le Cancer. L'une des études considérées par le centre a révélé que des lésions chromosomiques étaient apparues chez les résidents des collectivités après l'épandage aérien de glyphosate.

Depuis des années, les gens du Nouveau-Brunswick demandent à la Chambre de mettre fin à l'épandage de cet herbicide sur nos forêts. Le ministre fera-t-il usage du pouvoir qui lui est conféré par la *Loi sur le contrôle des pesticides* pour refuser toute délivrance de nouveau permis en vue de l'épandage aérien de glyphosate au Nouveau-Brunswick et ainsi faire économiser aux contribuables 2,4 millions de dollars par année?

L'hon. M. Kenny : Il revient à notre ministère d'examiner les règlements en vigueur à l'heure actuelle pour déterminer la marche à suivre. Je prends en note la question du député et j'y reviendrai plus tard à la Chambre. Merci.

M. Coon : J'ai hâte d'entendre la réponse.

Le Centre international de Recherche sur le Cancer a publié ses conclusions dans la revue *The Lancet*, et je les ai examinées. Le centre a établi un lien entre l'exposition professionnelle au glyphosate et un risque accru de lymphome malin non hodgkinien. Le glyphosate peut provoquer des mutations découlant de lésions chromosomiques, ce qui cause le cancer. L'herbicide, présent dans le Roundup, peut être acheté directement au magasin et appliqué par les propriétaires sur la pelouse. Il peut être absorbé par le corps et a été décelé dans le sang et l'urine de travailleurs qui l'utilisent.

Le ministre interdira-t-il la vente de produits contenant du glyphosate, comme son prédécesseur l'a fait pour le 2,4-D, un autre herbicide dont les risques graves pour la santé ont été démontrés?

L'hon. M. Kenny : Mon ministère a comme mandat impératif de protéger l'environnement et la population. Cela dit, je prends note de la question et fournirai des renseignements à cet égard au député. Merci.

M. Coon : Ce qui se passe, c'est que nous avons là une autre situation où la réglementation visant à protéger la santé du public accuse un retard par rapport aux données scientifiques qui mettent en évidence les risques pour la santé causés par les produits chimiques dans l'environnement. Qu'il s'agisse du plomb dans la peinture et l'essence, de l'épandage de D.D.T., de radon dans les résidences, de contamination par les dioxines ou de fumée de tabac, la réglementation n'a pas cessé d'accuser du retard par rapport aux données scientifiques.



En vertu du paragraphe 8(1) de la *Loi sur le contrôle des pesticides*, le ministre peut interdire la vente, la fourniture ou l'utilisation d'un pesticide. Le ministre interdira-t-il la vente et l'utilisation de produits contenant du glyphosate, lequel est probablement cancérigène?

L'hon. M. Kenny : Ce sont là des questions sérieuses que nous abordons à l'Assemblée législative. Quant aux particules atmosphériques et à l'assurance que nous avons un bon contrôle de la qualité de l'air au Nouveau-Brunswick, je suis très fier du bilan actuel du ministère de l'Environnement en matière de qualité de l'air. Il reste toutefois du travail à faire pour faire avancer notre province. Parallèlement, nous discutons avec nos homologues, les ministres de l'environnement de l'ensemble du Canada, pour trouver des idées quant à la façon dont nous pourrions procéder.

Encore une fois, je prends en note la question. Il s'agit d'une question très importante, que nous prendrons au sérieux. Merci.

Budget

M. Holder : Ma question s'adresse aujourd'hui au ministre des Finances. Ce ne sont pas seulement les personnes âgées qui sont contrariées par le budget présenté. Les nouveaux diplômés des établissements postsecondaires le sont aussi. Nous avons ainsi appris hier que le Rabais sur les droits de scolarité au Nouveau-Brunswick serait aussi supprimé. Le gouvernement s'en prend maintenant à deux groupes de personnes dans la province, soit les personnes qui ont l'occasion de commencer à épargner pour l'avenir et celles qui ont passé toute leur vie à épargner à cette fin.

Voici ce que je veux demander au ministre des Finances : Combien d'économies prévoit-il réaliser en procédant à l'élimination du programme en question?

L'hon. M. Melanson : Pour rectifier les propos du député d'en face, nous prenons ce type de décisions en nous appuyant sur deux grands principes : l'équité...

(Exclamations.)

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Melanson : Nous demandons à tout le monde de contribuer aux solutions qui nous permettront d'améliorer l'état de nos finances. Nous demandons aussi aux gens qui en ont le plus les moyens de contribuer. Nous veillons aussi à protéger les personnes les plus vulnérables. Voilà un principe auquel nous adhérons en tant que gouvernement et que nous défendrons.

Nous avons aussi pris des décisions très importantes en vue d'aider les étudiants et de rendre les études postsecondaires plus abordables.

(Exclamations.)



Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Melanson : Nous abolissons les exigences relatives à la contribution parentale que le gouvernement précédent avait instaurées. Nous imposons un gel des frais de scolarité pour rendre l'éducation postsecondaire plus abordable afin que les étudiants puissent...

(Exclamations.)

Le président : Je rappelle à l'ordre le député de Carleton. Je rappelle à l'ordre le député de Carleton.

L'hon. M. Melanson : Nous imposerons un gel des transferts aux universités afin d'en renforcer l'efficacité et la reddition de comptes.

(Exclamation.)

Le président : Je rappelle à l'ordre le député de Carleton.

L'hon. M. Melanson : Nous prenons des initiatives très importantes pour permettre aux étudiants d'avoir accès à une éducation postsecondaire plus abordable et plus accessible.

M. Holder : Le ministre dit qu'il veut travailler en collaboration avec les gens du Nouveau-Brunswick. Une pétition lancée pas plus tard qu'hier a déjà permis de réunir 11 000 signatures. Quelque 11 000 personnes du Nouveau-Brunswick sont opposées à l'élimination du rabais en question.

Je veux savoir qui a présenté une telle idée. Vient-elle du premier ministre? Vient-elle des six d'Atcon? Qui a présenté cette idée ridicule? Les gens du Nouveau-Brunswick se demandent qui sera la prochaine personne à qui ils demanderont de démissionner.

[Original]

L'hon. M. Melanson : Je ne suis pas convaincu qu'il s'agissait d'une question ; je pense qu'il s'agissait plutôt d'un message pour essayer de faire peur aux gens de cette province concernant notre budget et les initiatives qui ont été annoncées hier.

Il est bon de s'en tenir aux faits : Le budget que nous avons déposé hier aborde toute la question de l'accessibilité à une éducation postsecondaire. Nous avons souvent discuté — et nous continuons à le faire — avec les représentants de toutes les associations étudiantes du Nouveau-Brunswick, et ils nous disent qu'il est très difficile d'avoir accès à une éducation postsecondaire parce que les coûts sont très élevés. Ils veulent que le gouvernement règle cette situation.

Nous avons pris des initiatives très concrètes pour rendre l'éducation postsecondaire plus abordable et accessible et nous demandons aussi aux universités publiques de rendre des



comptes et de voir à trouver des gains d'efficacité, tout comme nous le faisons en tant que gouvernement. Tous les gens du Nouveau-Brunswick doivent aussi faire leur part afin de rendre l'éducation postsecondaire beaucoup plus...

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Holder : Pas plus tard qu'hier, nous avons appris que Corridor Resources ouvrait un bureau à Calgary et qu'elle n'investirait pas au Nouveau-Brunswick. C'en est fini de l'industrie en question. Eh bien, comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement dit essentiellement aux jeunes professionnels de ne pas se donner la peine de rester ici.

Le premier ministre prendra-t-il la parole pour s'excuser de la décision ridicule qui a été prise et l'annulera-t-il sur-le-champ?

L'hon. M. Melanson : Je pense que le député d'en face devrait utiliser un langage plus approprié. Il y a des questions très sérieuses que nous devons régler dans la province. Le fait que le député d'en face tienne des propos que je ne répéterais même pas ne résout pas ces questions. Cela ne mène pas aux solutions auxquelles nous devons tous contribuer, soit de faire croître notre économie et de prendre les bonnes décisions à l'égard d'une politique budgétaire pouvant créer les conditions propices à la croissance économique et à la création d'emplois. Voilà ce que nous devons faire en tant que province.

Nous devons aussi assainir nos finances. Nous fondons les décisions en question sur deux principes : tout le monde contribue aux solutions, et nous demandons aux gens qui en ont le plus les moyens de fournir une plus grande contribution. De plus, nous protégerons les personnes les plus vulnérables de notre province. Nous avons des principes. Vous, en revanche, n'en aviez pas lorsque vous étiez au pouvoir.

Le président : Une dernière question.

M. Steeves : J'aimerais, moi aussi, poser une question au ministre des Finances. Il s'en prend aux jeunes étudiants. Il s'en prend aux personnes âgées. Il s'attaque à l'ensemble des gens du Nouveau-Brunswick et les fait fuir. Le dernier à partir doit éteindre la lumière. Ce devrait être, à mon sens, le nouveau slogan du Parti libéral.

Encore une fois, nous parlons du budget. À la page 13, il est fait mention du « plafond des frais quotidiens que versent les pensionnaires âgés en foyer de soins ». Il y est précisé : « Le coût véritable des services en foyer de soins s'élève en moyenne à environ 233 \$ par jour, ce qui est bien supérieur au plafond actuel de 113 \$ par jour. » Le gouvernement supprime le plafond en question, mais il ne nous dit pas à combien le plafond sera fixé. Équivalra-t-il à 100 % des frais? Le plafond passera-t-il de 113 \$ à 226 \$? Cela ne suffira même pas à couvrir les frais. Le gouvernement facturera-t-il la totalité des 233 \$?



Voici ce que nous aimerions savoir : Jusqu'à quel point le gouvernement puisera-t-il dans les poches des gens? Combien faut-il que les personnes âgées donnent au gouvernement pour que la grosse machine rouge puisse asphalté plus de routes et accorder plus de postes à ses amis? Combien les personnes âgées devront-elles déboursé?

L'hon. M. Melanson : Je comprends que le député d'en face nouvellement élu suive parfois aveuglément les directives de ses collègues, lesquels n'exposent pas toujours les faits.

S'il y a un moment dans l'histoire de notre province où les gens de tous les horizons doivent collaborer pour trouver des solutions, c'est bien maintenant. Le moment se présente maintenant parce que le gouvernement précédent n'a pas réussi à cet égard et qu'il n'a pas obtenu les résultats qu'attendaient les gens du Nouveau-Brunswick. Nous agirons de façon responsable en tant que gouvernement. Nous fonderons nos décisions sur deux grands principes.

(Exclamations.)

L'hon. M. Melanson : Veuillez me laisser finir.

Nous demanderons aux gens du Nouveau-Brunswick qui en ont le plus les moyens, qui ont plus de moyens financiers, de fournir une plus grande contribution. Nous veillerons assurément à protéger les gens qui n'ont pas les mêmes moyens financiers. Voilà un principe que les gens du Nouveau-Brunswick comprennent bien, à mon avis. Nous ferons preuve d'équité. Nous demanderons à chacun de contribuer en fonction des deux principes en question. J'espère que vous le comprenez.

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

